

CONFÉRENCE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES DES CARRIÈRES JURIDIQUES

PRÉSENTATION

La Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques – FIFCJ, fondée en 1928, à Paris, rassemble aujourd’hui des associations congénères dans près d’une centaine de pays dans le monde entier. Elle tiendra sa Conférence annuelle du 19 au 23 septembre 2011, à Brasilia, capitale du Brésil. Les « Droits Humains des Femmes » et la « Faim de Justice » seront les thèmes de cette rencontre organisée par l’Association Brésilienne des Femmes de la Carrière Juridique - ABMCJ.

J’ai le plaisir de vous présenter cette Conférence, qui constitue le plus grand événement de la Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques, et réunit un nombre expressif de participants et d’intervenants aussi bien brésiliens que d’autres nationalités. Les débats seront ouverts à toutes celles et à tous ceux – juristes, étudiants – qui s’y inscriront.

1. LES CONFÉRENCES INTERNATIONALES - OBJECTIFS

L’engagement assumé dans les statuts de la Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques et des Associations qui l’intègrent défend les Droits humains des femmes, l’État démocratique de droit, la Citoyenneté et la Justice. C’est un engagement qui se renouvelle et se renforce à chaque Conférence - apogée de son calendrier d’événements.

Dès les toutes premières, ces Conférences sont devenues des références non seulement pour les carrières juridiques mais aussi pour l’ensemble de la société civile et des institutions politiques des États. Des thèmes vitaux concernant l’intérêt public y sont débattus, et l’on y discute également la conjoncture socioéconomique et politique des pays, toujours à la recherche d’une direction objective qui permette de surmonter les défis de l’heure actuelle.

Une fois de plus, les Femmes juristes relèvent le défi de penser et de débattre les questions de genre, sans subterfuges, ayant pour seul but de contribuer à les améliorer et à rendre effectif l’engagement dans la défense des Droits humains des femmes.

2. OBJECTIFS SPÉCIAUX

Cette Conférence internationale mènera à la discussion des thèmes les plus sensibles et importants dans le cadre de la lutte des Femmes pour leur dignité, leur émancipation politique et sociale, leur **EMPOWERMENT**.

Le traitement auquel elles sont encore soumises, l'oppression et la discrimination, constituent clairement un déni de leurs Droits.

Le non-respect de la vie, de l'égalité et de la solidarité, ainsi que l'absence des conditions nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté à part entière découlent d'une culture enracinée, de discrimination et d'exclusion des Femmes dans tous les segments de la société.

Les Femmes possèdent, comme tous les êtres humains, le Droit de mener une vie digne et libre sans peur, sans faim, sans misère, sans maladies. Droit de participer et de jouir des biens que la nature produit, et de ceux que l'éducation, la culture et le travail construisent pour le progrès et le bien-être de l'humanité.

Les Femmes juristes exhortent les hommes et les femmes du monde entier à se joindre dans une grande œuvre. Construire une conscience juridique universelle à partir des valeurs de l'être humain, contre les crimes, les injustices et le manque de solidarité, qui sont perpétrés contre les Femmes, toujours assujetties à des conditions inhumaines et dégradantes de violence, de misère, de pauvreté. Tout ce qui leur est dû leur est nié : le Respect à leur Dignité et à leur Humanité.

LES FEMMES ONT FAIM DE JUSTICE